



Payement de dette d'un jeune majeur

Par **TTC Tommy**, le **21/08/2010** à **14:59**

Bonjour,

Je vous écrit aujourd'hui au sujet d'une situation auquel mon oncle est confronté.

Sa fille vient d'avoir 18 ans, contracte des dettes sans contrat (pour exemple; elle prends les trains, trams et autres sans payer et renvoi les dettes sur sont père).

Ne travaillant pas et étant logé chez lui, et ne possédant de compte bancaire ni de revenu/aides et engagement au Pôle emploi, est-il responsable de ces dettes (+ de 3000 euros)?

Si non, quelles sont les recours pour qu'il ne soit plus saisi sur sont salaire pour les dettes contracté après sa majorité?

En attendant réponse,
Merci

Tommy.

Par **mimi493**, le **21/08/2010** à **17:40**

Elle est majeure donc responsable de ses dettes.